

H 0038

LE NOUVELLISTE



BI-MENSUEL DU STALAG VI-J



Publié sur l'initiative et avec l'autorisation du Commandant du Stalag.
 Rédaction confiée à M.M. Jacques Provensal, Célestin Maffre, C. Cassier.

S O M M A I R E

| | Pages |
|--|-------|
| Communications de l'H.de C..... | 1&2 |
| Par l'Adjudant-Chef J. DEBONNE. | |
| Chronique Juridique..... | 2&3 |
| Par R. HOUBART Adjoint à l'H.de C. | |
| Service des Loisirs..... | 4 |
| par E. MARZOLF. | |
| Chronique Religieuse..... | 5 |
| par l'Abbé F. QUIDET Aumônier du Stalag VI-J. | |

| | Pages |
|--------------------------------|-------|
| Le Théâtre au Stalag VI.J..... | 6 |
| par J. PROVENSAL. | |
| | 7&8 |
| La Page des Sports..... | 9 |
| Distractions..... | 10 |

2 ème Année

Numéro

41

15 Aout 1942

4^e 2 1097 Rs

INFORMATIONS

I.- Lettres trouvées dans les colis venant de France: Communiqué Officiel N.97 de la Direction du Service des P. G. aux termes duquel il est fait savoir aux familles des P.G. que jusqu'à présent, la découverte de lettres dans les colis était réglée avec bienveillance, mais que dorénavant les autorités allemandes faisaient savoir que toute nouvelle infraction en la matière de la part des familles " sera désormais préjudiciable aux seuls P. G. Je vous engage donc à avertir vos familles de ne plus user, sous peine de préjudices dont j'ignore la gravité pour vous, de ce mode de correspondance illicite.

II.- Je fais savoir une fois de plus que je ne peux faire aucune réclamation au Service de la Trésorerie. Les demandes de salaires impayés ou de perception des avoirs doivent être faits directement à l'Oberzamelmeister par l'intermédiaire du chef de poste qui doit les faire parvenir aux Cies qui transmettent au Stalag. D'autre part, je signale aux hommes de confiance que, lors de leur passage au Stalag, ils peuvent demander à la Trésorerie, des formulaires spéciaux de réclamations.

Toute réclamation faite à la Trésorerie par mon intermédiaire est non avenue.

Beaucoup de camarades, ayant déjà fait des réclamations pour toucher leurs avoirs, se plaignent du retard et de la longueur des délais nécessaires afin de recevoir leur dû; ils doivent se rendre compte du nombre de demandes qui parviennent aux services de la Trésorerie, mais ils n'ont pas à hésiter à présenter une nouvelle réclamation si ce retard devient anormal.

III.- De même pour les lettres à écrire, toute réclamation doit être faite au Service compétent, uniquement par le Kdo.Führer qui doit, le 3 de chaque mois, communiquer au Stalag le nombre des sous-officiers, ayant un frère, père ou fils prisonnier, sanitaires reconnus et prisonniers ayant pour un motif quelconque, droit à un supplément.

IV.- Les camarades qui reçoivent de leurs familles un avis aux termes duquel, après démarche auprès d'un Comité d'Entr'Aide ou de Croix Rouge, le prisonnier sera pourvu par l'H. de C. du Stalag, du linge, des vêtements ou chaussures demandés, doit répondre immédiatement à sa famille que l'H. de C. et le Stalag ne sont pas en mesure de leur donner quoi que ce soit, et qu'il est à prévoir que jamais rien ne sera reçu au Stalag. De la sorte, les familles ayant versé une somme quelconque devront en demander le remboursement.

V.- Je prie les H. de C. de bien vouloir, dans le courrier qu'ils m'adressent, scinder sur des feuilles différentes, les diverses réclamations ou affaires qu'ils me signalent. Il en résultera ainsi une plus grande rapidité de classification et de solutions.

VI.- Le service d'abonnement au Journal " LA TERRE FRANÇAISE " sera fait à partir du 1/8/42

VII.- Dans le cas de destruction partielle ou totale de Kommandos par bombardement aérien, je prie les H. de C. de me trans-

COMMUNICATIONS DE L'HOMME DE CONFIANCE
(suite)

mettre immédiatement un rapport succinct de l'évènement, afin de ne permettre de prendre sans tarder les mesures nécessaires.

Je souhaite malgré tout, vivement, ne jamais recevoir de tels rapports.

VIII.- Un ordre a été donné, provenant des autorités supérieures allemandes aux termes duquel les P.G. doivent écrire sur les étiquettes, de même que sur les volets réponse des lettres et cartes, les noms et adresses de la personne expéditrice. Malgré les inconvénients qui peuvent résulter de l'application de cette mesure, nous devons nous y conformer.

IX.- Les H. de C. voudront bien me faire parvenir les lainages (pull-over et autres) détériorés en possession de leurs camarades.

Ces lainages seront envoyés en France à une société qui se charge de leur remise en état. Tous ces vêtements devront être munis, chacun, d'une étiquette portant le nom et le matricule du possesseur pour me permettre d'en effectuer la redistribution lorsque, après réfection, ils ne seront réexpédiés.

Prière de m'envoyer aussi les déchets de laine pour récupération. Il y a lieu de ne faire ces envois dans les plus brefs délais.

BUREAU UNIVERSITAIRE

Je tiens à la disposition des camarades que cela intéresserait, les conditions d'admission et épreuves de concours pour les emplois suivants: Agent technique de l'aéronautique.- Vérificateur des installations électrotechniques des P.T.T.- Agent technique des terrains du service de la révision des évaluations foncières.- Expéditionnaire à la S.N.C.F. (diplôme exigé: 1ère partie du baccalauréat, ou certificat de capacité en droit, ou B.E. ou B.P.S.)- Ecole pratique de police: (B.E. ou B.P.S. ou capacité en droit ou certificat d'études secondaires ou certificat de scolarité d'études secondaires jusqu'en 3ème inclus avec notes satisfaisantes)- Contrôleur stagiaire des Douanes (il faut être pourvu de diplômes élevés et au minimum du diplôme complet de bachelier)- Commis de contrôle des Contributions D: (B.E. ou 1ère partie du Bac. ou capacité en droit)- Les textes détaillés des programmes peuvent

être demandés au Bureau Universitaire de la Délégation de Berlin, Diens-telle Scapini, 12 Standartenstrasse, Berlin W 35.

LA CHRONIQUE JURIDIQUE

par Robert HOUBART
Licencié en Droit - Adjoint à l'H. de C.

LE DIVORCE

J'aurais préféré ne jamais traiter cette question, négation de la famille et du foyer dont la captivité ne nous fait que plus apprécier les attraits, mais j'y suis contraint par l'état de choses existant, Le nombre de camarades qui m'envoient des demandes de renseignements sur cette question ou des demandes d'instance en divorce à introduire contre leurs femmes augmente en effet continuellement, à mon grand effroi. Je ne pouvais croire qu'un aussi grand nombre d'entre nous qui payons déjà par une douloureuse captivité, dont la fin ne peut malheureusement encore être prévue, pour des fautes dont nous ne sommes pas coupables, devaient avoir en outre le malheur d'apprendre, pendant leur exil, la mauvaise conduite ou l'abandon de celles qu'ils avaient choisies pour compagne, et de retrouver à leur rentrée leur foyer abandonné. Je communique ci-dessous divers renseignements concernant la législation actuelle en matière de divorce.

La législation en a été récemment modifiée par la loi du 2/4/41. Le principal changement consiste dans la nouvelle rédaction de l'article 233 du code civil aux termes duquel aucune demande en divorce ne sera reçue pendant un délai de 3 ans à dater de la célébration du mariage. L'adultère est toujours la cause principale de divorce (art. 229&230); un second motif est la condamnation à une peine afflictive et infamante (art. 231); le juge peut également prononcer le divorce pour excès, sévices ou injures, mais il est alors nécessaire que ces faits constituent une violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations résultant du mariage et rendant intolérable le maintien de la vie conjugale (art. 232).

Indépendamment de toutes autres réparations dues par l'époux contre lequel le divorce a été prononcé, les juges pourront allouer au conjoint qui a obtenu le divorce, des dommages et intérêts pour le préjudice matériel et moral à lui causé par la dissolution du mariage. Le tribunal peut, pour toute autre cause que celle prévue dans l'art. 231 du code civil, ne pas prononcer immédiatement le divorce, mais au contraire prescrire l'habitation séparée et les mesures provisoires pendant un délai qui ne peut excéder 2 ans. Cette séparation de corps pourra, après 3 ans, être convertie de droit en jugement de divorce sur la demande formée par l'un des époux. Enfin, selon l'art. 306, dans le cas, (sauf celui prévu par l'art. 231), où il y a lieu à demande en divorce, il sera loisible aux époux de former une demande en séparation de corps. Personnellement je ne suis pas partisan de la demande en séparation de corps. En effet, d'une part notre situation de P.G. nous oblige à vivre sous un régime de séparation de corps que la séparation de corps juridique ne modifierait guère. D'autre part, les causes pour lesquelles un P.G. est amené à entamer une action contre sa femme sont toujours assez graves, ne semble-t-il, pour être susceptibles d'aboutir à un divorce: ce sera presque toujours soit un adultère tellement répété qu'il deviendra un état de fait continu, soit un abandon de domicile conjugal doublé parfois d'un abandon de famille; à de tels actes, doit correspondre la plus forte sanction. Enfin, autre raison qui, à mon avis, devrait, dans notre situation de P.G., ne pas faire hésiter dans le choix entre la séparation de corps et le divorce, la séparation de corps n'entraîne pas la dissolution du mariage, mais seulement, outre un domicile séparé, la séparation de biens (tel le régime matrimonial du même nom); au contraire, le divorce a pour conséquence la dissolution définitive du mariage et la liquidation suivie de partage des biens de la communauté, bref du point de vue juridique et légal, la destruction totale de tous liens unissant les époux. Aux termes du décret du 3/11/40, les P.G. étant toujours considérés comme mobilisés, peuvent désigner, lorsque les circonstances les y obligent, un avoué pour les présenter dans toute action de séparation de corps ou de divorce. Ce décret précise que l'avoué doit transmettre au P.G. les observations faites par le magistrat qui peut, s'il le juge utile, ajourner l'autorisation d'instance jusqu'à ce que l'intéressé ait fait connaître sa décision. Le P.G. peut en outre solliciter le bénéfice de l'Assistance judiciaire par une requête au Procureur près le Tribunal compétent pour connaître l'affaire; cette assistance judiciaire est accordée ou non après enquête sur la situation et les ressources du demandeur. Je tiens à la disposition des camarades qui m'en feront la demande, des modèles de plaintes destinées aux Procureurs, et de procurations en vue de donner à un avoué les pouvoirs d'introduire l'instance en divorce. Tous les camarades pour lesquels j'ai déjà écrit à des Présidents de Tribunaux en vue d'intenter une action en divorce et qui n'ont pas encore reçu soit de réponses, soit de communications au sujet de leur affaire, sont priés de me le faire savoir. Je leur transmettrai les pièces nécessaires afin de refaire une demande régulière suivant les instructions que je viens de recevoir.

LOISIRS



SERVICE DES LOISIRS

Le Service des Loisirs a pour but: la répartition de jeux de société, d'articles de sport, d'instruments de musique; la vente de grammaires, dictionnaires, livres allemands, mensuels franco-allemands; l'établissement et le bon fonctionnement de la bibliothèque d'étude et des bibliothèques ambulantes.

La tâche est considérable. Malgré le grand nombre de K.G., il ne reste que peu de Kommandos n'ayant encore touché ni jeux ni instruments et depuis quelques mois, on a encore intensifié les efforts en vue de satisfaire tout le monde.

Cependant quelques conseils " Si vous appartenez à un Kdo. de 10 hommes, ne demandez pas par exemple, un ballon de football". "Ne demandez pas un jeu de cartes tous les 15 jours"

Dans l'intérêt de chaque Kommando, les demandes de jeux doivent être faites régulièrement toutes les six semaines par le Fuehrer Arbeit Kommando.

Je ne puis, hélas, contenter tout le monde. Les arrivages de livres, grammaires, ou dictionnaires nouveaux sont toujours signalés dans le "NOUVELLISTE"; mais les livraisons sont rares, et il arrive que des livres signalés en vente sont épuisés 4 jours après....

Il existe dans les Kdos. des instruments de musique inutilisés. Dans ce cas, je prie les H. de C. de les renvoyer au Stalag, dans l'intérêt des autres camarades dont les demandes ne peuvent pas toujours être satisfaites. J'invite cordialement chaque camarade de passage au Stalag (pour le tabac, la visite ou tout autre motif) à venir me voir au Service des Loisirs en face de la Bibliothèque.

E. MARZOLF.

Actuellement sont à vendre :

les mensuels franco-allemands
juin-juillet au prix de 1 RM.
mai " " " 0.50.

Grammaire Otto-Sauer (français-allemand) au prix de 5 RM 20.

Différents chefs d'oeuvres de la littérature allemande avec Keller, Kleist, Krabe, Beste, Winning et Storn de 0.50 à 1 M 30.

Grammaires allemandes Schülze (Cours supérieur) RM. 3.50.

Grammaires allemandes Klee-Glueken pour débutants RM. 3.

Envoyez les commandes avec l'argent par le fuehrer Arbeit Kdo. au Service des L.

ASSOMPTION

Si les circonstances actuelles gênent un peu toutes les activités religieuses de notre pays, elles n'en diminuent pas la ferveur ni l'intensité. Des motifs plus nombreux et plus importants obligent la masse des catholiques à s'unir pour prier et obtenir de Dieu la réalisation de bien des désirs : notre retour, l'unité française, la paix.

Aussi, les Evêques de la Zone libre, ont ils prévu, pour le 15 Août, un grand pèlerinage à l'antique sanctuaire du PUY où, depuis des siècles, la foi a conduit les foules pour implorer la protection de la Ste. Vierge sur la France. Huit jours plus tard, le 22 Août, les foules s'assembleront à Lourdes, à l'occasion du pèlerinage National qui est organisé à l'intention de tous les prisonniers. Notre Aumônier Général en France, M. l'Abbé ROD - HAIN, nous y représentera. A signaler encore le beau pèlerinage de Ste. Anne d'Auray qui eut lieu le 26 juillet. 50.000 Bretons, encouragés par la présence de leurs 5 Evêques et de leurs 5 Préfets, manifestèrent leur fidélité à l'Eglise, leur espoir en un avenir meilleur.

Un mois auparavant, le 21/6, le 15 ème anniversaire de la fondation de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne a été célébré dans plusieurs villes de zone libre: 120.000 jeunes gens et jeunes filles affirmèrent leur volonté de contribuer au relèvement matériel, moral et religieux de la France et à la sauvegarde de la classe ouvrière.

" Le Trait d'Union " du 2/8, dans sa page du milieu a donné quelques aperçus de ces manifestations.



De Rome en juin, la voix du Souverain Pontife s'est fait entendre à l'occasion du 25 ème anniversaire de sa consécration épiscopale. Tout le texte de son discours est à lire. Ce texte fut plus éloquent, plus précis, plus apostolique et plus réconfortant que jamais. Le discours se termine par une exhortation à la paix. Prions pour ce père commun de tous les fidèles providentiellement placé à la tête de l'Eglise.

Unissons-nous spirituellement aux grandes prières publiques suscitées par les circonstances. Les 45 Aumôniers du VI J. atteignent maintenant la majorité de l'effectif des prisonniers. Ils sont entièrement à votre disposition pour vous aider à fortifier votre vie religieuse. Dans la mesure où votre esprit de foi sera grand, dans cette même mesure votre vie sera transformée, embellie, pacifiée. En la fête de l'Assomption, tous unis dans une même foi et un même idéal, offrons nos prières, nos souffrances, nos moindres joies à la Mère du Christ, la Vierge Marie, Patronne de la France.

Abbé Fernand QUIDET
124/6039

Je ne permets de vous recommander nos camarades P.G., victimes des tristes événements actuels et qui, morts ou blessés subissent dans leur chair les rigueurs de la guerre.

THEATRE

LIBERTE
PROVISOIRE

Après une période de relâche prolongée, due surtout aux tournées triomphales des COME-

DIENS AMATEURS, avec

" AZAÏS ", dans les Kdos Le Théâtre du Stalag a enfin rouvert ses portes dimanche 2 Août.

Nous fûmes récompensés d'une si longue attente.

Non, les Comédiens Amateurs n'ont pas chômé, et Henry CONDY, leur animateur peut-être satisfait.....

" SA " troupe ne cesse d'accomplir des progrès. Cette fois encore, ce fut pour nous un nouvel émerveillement.....

Émerveillement non seulement devant le jeu des acteurs, mais encore devant la minutie de la mise en scène, la sobriété et la vraisemblance des maquillages, choses dont Condy, en maître tyrannique et incontesté autant qu'obéi revendique la pleine et entière responsabilité.

Les applaudissements unanimes des spectateurs ont déjà souligné les effets d'une aussi souveraine maîtrise....mais alors que nous n'aurons plus tard que le travail de l'esprit pour faire revivre abstraitement des heures aussi agréables, Condy, lui, a la chance d'avoir déjà vu se matérialiser ce souvenir d'une façon

concrète et durable sous la forme d'une maquette parfaite de son théâtre, à lui offerte par ses collaborateurs obéissants à l'occasion de la St. Henry.

Émerveillement aussi, devant le déroulement aisé de tous les tableaux dû à une régie impeccable, et ayant l'œil à tout..

Eh oui ! mon vieux Marc BERNOLE!..... et comme on comprend que ta masse habituellement calme et avenante sue ce jour là l'électricité par toutes les pointes!..... Heureusement, elles sont rares!.... C'est égal, une telle capacité de charge statique et dynamique t'a bien fait mériter le bâton étoilé symbolique que t'offrirent avec tout le respect et toute la dévotion désirable, les astres de toutes grandeurs brillant au firmament de notre troupe dont tu es la masse centrale qui en assure la gravitation....

Émerveillement devant le décor qui, étant cette fois unique, avait pu être particulièrement soigné et nous parut encore plus réussi que les précédents, ce qui n'est pas peu difficile.

Il est vrai que C. AUDOUY et J. CAILLARD ont une imagination large mais un pinceau subtil, ce qui leur a permis de réaliser un studio, façon cosy, d'aspect moderne et élégant.

Quant aux meubles, réalisés pourtant en planches de bois blanc, même pas rabotées, ils vous ont une allure!.... Mais ils sont signés André PERGON et Jacques PAVILLON!..... Oui, on peut prévoir après guerre, des jours sombres pour les Galeries Barbès! Responsables aussi des accessoires, Pergon et Pavillon, n'en ont pas un.. Pas même un revolver en bois peint qui, vu de loin était impressionnant.

Les robes qui habillaient

ORCHESTRE

DIRECTION: A. ESTIVALET

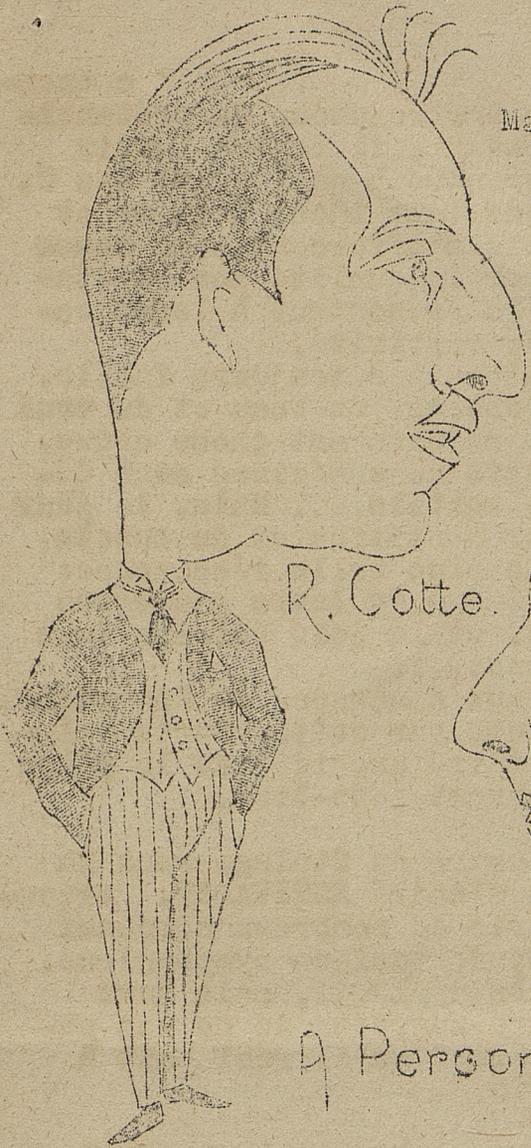
THEATRE (Suite)

Madeleine COURTOIS, réalisées par ROSSIGNOL et ROBERT COTTE, furent très remarquées.

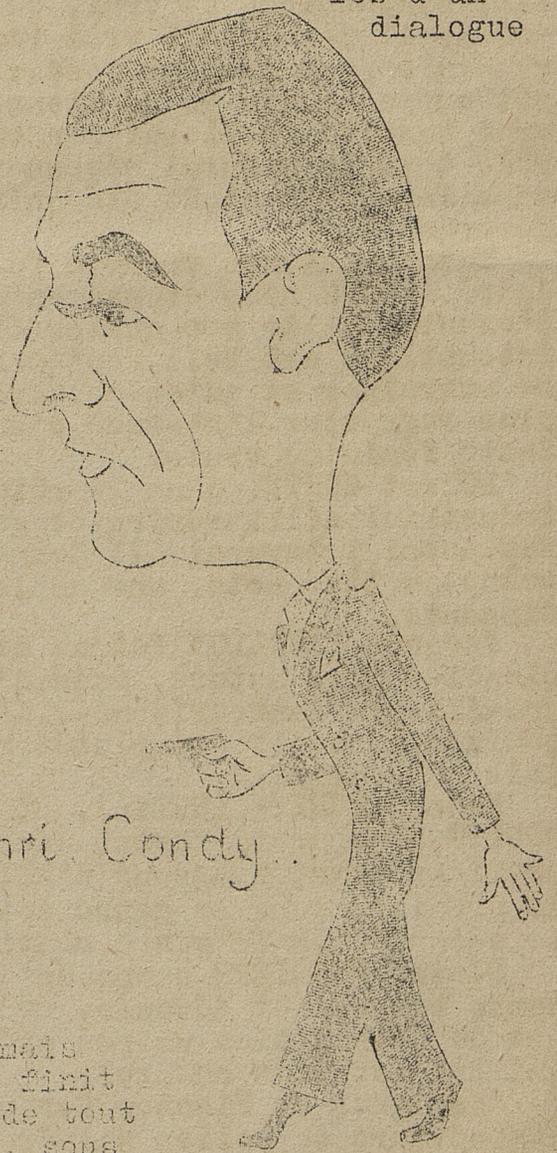
Les jeux de lumière, nombreux au premier acte, furent parfaits....

Mais, parlons un peu de la pièce: Le titre: "LIBERTE PROVISOIRE" pourrait donner lieu à méprise... Il faut bien s'en garder, puisque cette pièce fut présentée à Paris en 1934...

Quatre actes dont la qualité dominante n'est certes pas la pureté du langage, ni la beauté du style, et où l'étude psychologique se révèle des plus discutables, mais qui ont ce mérite d'être de bout en bout vifs, nuancés, d'un intérêt constant, sans aucune longueur, émaillés d'un dialogue



A Person



Henri Condy..

souvent très spirituel, "rosse", bien dans la manière de Michel DURAN qui en est l'auteur, mais qui prend aussi parfois un tour sentimental et tendre sans beaucoup d'effort.

La pièce est fort adroite puisque l'auteur arrive à nous intéresser au double paradoxe suivant:

a) Certain Hors-la-loi, traqué par la police, prétend être plus heureux qu'un citoyen quelconque, riche ou non, vivant dans le cadre de la légalité.

b) Une jeune femme riche, adulée par son amant, courtisée par deux hommes, l'un beau mais sans fortune, l'autre âgé mais milliardaire, finit par leur préférer ce hors-la-loi, dépouillé de tout bien matériel, qu'elle a recueilli chez elle, sous

THEATRE (Fin)

L'empire de la menace d'abord, de la pitié ensuite,.... et de l'amour, pour finir... C'est vraiment très romanesque, et cela paraîtrait même vraisemblable si le milliardaire n'était le dernier des mufles, l'aimant un jeune homme désirable, certes, mais sentimental et candide, (pour ne pas dire plus), et le jeune homme beau, un indifférent spirituel... Le hors-la-loi est en définitive, le personnage le plus complet et le plus sympathique de la pièce, et, au fond de lui-même, c'est un affreux bourgeois. Preuve que l'auteur a bien senti l'extrême délicatesse de la situation. Mais il est juste de dire que le dénouement n'est qu'esquissé..

L'interprétation fut parfaite:

Henry CONDY fut un Gérard Durier fin, sympathique et vrai, ou tout au moins, il paraissait vrai (car je ne voudrais pour rien au monde, qu'il pût supposer que je le tiens pour un vrai bandit) et il sut donner à ce rôle tout le naturel nécessaire, sans lequel il n'eût été qu'un plat démarquage.

Notre charmante vedette féminine André PERGON nous étonna encore... L'exactitude de ses gestes et de ses intonations est telle qu'on se laisse entraîner et qu'on en arrive à ne plus regretter l'absence d'une vedette féminine vraie.

Robert COTTE, dans le rôle de l'industriel milliardaire et goujat, fut aussi très vrai. Il donna à sa scène du 3ème acte, une ampleur saisissante.

Jacques PAVILLON fut un ouvrier plombier très nature, mais d'une gouaillerie faubourienne,.... d'un faubourg qui aurait été plutôt marseillais que parisien.

Edmond LOHIER (Hulin), et Pierre BOUTET (Faugaret) furent deux jeunes premiers ayant beaucoup d'allure.... le premier, dans le genre spirituel, le second dans le genre sentimental.

Désiré COUDIERE campa une vieille bonne bourrue et dévouée, avec cet art de composition un peu spécial qui lui est bien naturel.

Rossignol et Fischer furent deux inspecteurs de police maladroits et sans manières qui n'auraient pas déparé la collection des "en bourgeois!"

Un aussi bref commentaire n'a pas beaucoup de prétentions; cependant, il espère avoir pu comprendre à quel point les C. A. prennent leur tâche à coeur et combien ils s'efforcent sans cesse d'améliorer la qualité des spectacles qu'ils présentent à leurs camarades de captivité.

Ceci n'est pas toujours facile, car la recherche du beau et du vrai dans l'expression est chose ardue, et les nerfs de comédiens sont délicats et subtils.... Mais, le jour de la représentation et du succès, ils ont la plus belle récompense: l'enthousiasme de leurs camarades attentifs, et la joie éclaire tous les visages.....

Quant aux camarades de Kommandos, ils peuvent, par cette courte relation, se faire une idée de la pièce qu'ils verront peut-être.

L'Orchestre du Stalag, sous la direction d'André ESTIVALET, exécuta avec brio de nombreux morceaux de jazz et de musique symphonique. Il fut très applaudi, mais tout l'auditoire regretta de ne pas obtenir le "bis" qu'il réclamait à grands cris.

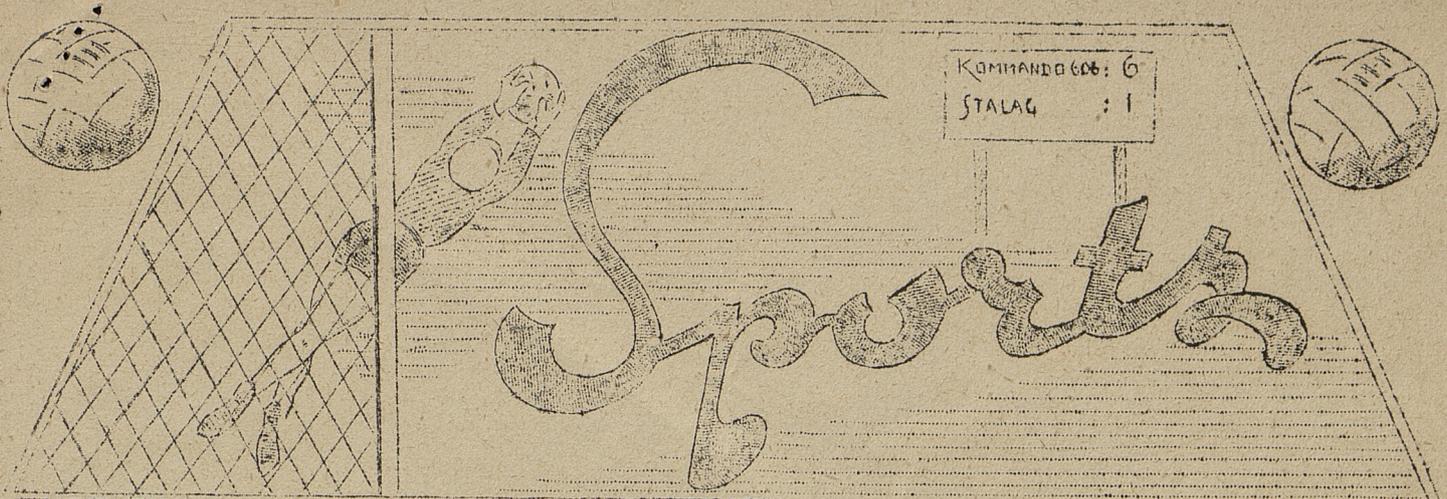
En somme, très brillante matinée dont les animateurs peuvent être fiers, et pour laquelle nous pouvons remercier les Autorités allemandes du camp, qui continuent à mettre aimablement le grand réfectoire à notre disposition.

La prévoyance des organisateurs avait pensé à réserver des places aux principaux services du camp, ce qui prouve à quel point, rien n'avait été négligé....

Mais le journal qui, quoi qu'on en ait dit, ne ferme ses colonnes à personne, peut se permettre de déplorer de n'avoir pas été payé de retour, puisque son unique représentant a été prié d'aller s'asseoir ailleurs.... où il pouvait, par des camarades peut-être simplement.... oublier.

J. PROVENSAL.

(Dessins de Claude AUDOUY.)



KOMMANDO 107. - Enfin, le Kommando 107 a trouvé sa place dans le sport. Malgré les difficultés qu'il rencontre, il a voulu hier, lancer sa petite équipe de foot-ball. Sa première sortie a été marquée d'un succès sur l'équipe du Kommando 156. C'est par 7 buts à 2 qu'il s'est assuré la victoire.

La partie fut assez confuse en 1ère mi-temps, qui se termine sur le score de : 2 buts à 1 en faveur du 107. La 2ème mi-temps fut plus correcte, plus animée et l'entente meilleure au Kommando 107, ce qui lui permet de marquer 5 buts contre 1 au 156.

KOMMANDO 102. - Le dimanche 28 juin, l'équipe de foot-ball du Kommando 146 rencontre celle du 102 sur le terrain du Silbersee à Kappellen.

Première mi-temps: le 102 mène par 3 à 0.



Deuxième mi-temps, écourtée de dix minutes donne 1 but à chaque équipe.

Résultat final: Kappellen Kdo. 102 remporte par 4 à 1. Partie agréable à suivre, arbitrage correct. Félicitations à tous.

STALAG. - Recevant sur son terrain une sélection des Kommandos 913 - 914 - 915, le Stalag a gagné par 6 à 1. Que dire de cette partie qui se joua devant une nombreuse galerie? Peu de choses, le score est assez éloquent. La sélection eut le mérite de ne jamais fermer le jeu et de jouer avec cœur jusqu'au bout. Quant au Stalag, on semble avoir écouté les conseils éclairés de CHEUVA, et on joue avec un peu plus de tête; le jeu d'équipe s'affirme et nous voulons croire qu'il en sera ainsi lors des prochaines sorties. L'unique but de la sélection fut marqué par l'inter-gauche dans les dernières secondes de jeu, en dépit d'un plongeon désespéré et acrobatique de Bonneton.

Au Stalag, Zamperreti 1, Mathal 2, Simon 3, manquèrent. Arbitrage correct de Fabre.

Dimanche 9 Aout. - Avec Mathal comme demi-centre, la 2ème du Stalag en déplacement à Osterath a gagné par 7 à 3. La partie fut intéressante surtout en 1ère mi-temps. Les 2 équipes sont à féliciter pour leur recherche à construire du beau jeu.

